

## Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

## ARRÊTE

### Article 1

---

Sont désignés Président et membres des jurys de la licence Sciences de la Vie, les enseignants ci-dessous :

#### L1

- Christian SIATKA, président,
- Patrizia GIANNONI
- Hélène GEORGE-TERZIAN
- Arnaud DEROCHE
- Suppléants : Anne-Cécile Duc, Patrick Meffre, Sylvain Rigaud et Zohra Benfodda.

#### L2

- Anne-Cécile DUC, présidente,
- Zohra BENFODDA
- Hélène GEORGE-TERZIAN
- Laurie GALVAN
- Somar KHASKA
- Luca VARANI
- Suppléants : Patrizia Giannoni, Valérie Compan et Patrick Meffre.

#### L3

- Zohra BENFODDA, présidente,
- Christian SIATKA
- Patrizia GIANNONI
- Sylvain RIGAUD
- Mr Arnaud DEROCHE
- Suppléants : Patrick Meffre, Valérie Compan et Anne-Cécile Duc.

## Article 2

---

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 28/10/2024

Le président de l'université

Benoit ROIG